

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

ADMINISTRATION

Boulevard du Haïnaud, 74

Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 5

BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

— DÉPOSÉ —

— DÉPOSÉ —

— 13 —

Bruxelles, Mai-Juin 1880.

SOMMAIRE

A propos des commandes faites par l'État. — Concours pour la construction d'une École moyenne à Saint-Josse-ten-Noode. — Les concours en Belgique. — Faits divers.

A propos des commandes faites par l'État

Les fêtes données par le pays à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale seront sans doute brillantes, étant donnés les sacrifices considérables faits par le gouvernement.

Nous aurons l'exposition nationale de l'industrie et des arts industriels, l'exposition rétrospective des beaux-arts.

Pour cela, le gouvernement a fait appel à tous les citoyens; il n'y a ni exception, ni exclusion.

Le ministère a résolu aussi de décorer certaines places publiques et d'édifier, au Jardin zoologique, une vaste salle de fêtes.

Pour cela, on n'a pas cru devoir adopter le principe intelligent et équitable de l'appel à tous: les exceptions et les exclusions, sont nombreuses.

Le projet de la direction des beaux-arts et de la commission des fêtes comprend :

- 1° La construction de quatre arcs de triomphe;
- 2° La décoration du temple des Augustins.

L'idée de décorer le temple des Augustins, si cher à un ex-ministre par trop conservateur, a été jugée absurde par la presse quotidienne, grande et petite.

A moins que l'on ait voulu faire à ce hangar monumental de belles funérailles et, selon la coutume des anciens, orner et couronner la victime à sacrifier au bon goût.

Quant à cette résolution de décorer les places publiques et d'élever des arcs de triomphe et une vaste salle de fêtes, elle était naturelle et de tradition: la Belgique a toujours montré un goût véritablement artistique dans la décoration des villes, à l'occasion de fêtes historiques ou d'événements importants.

Et, grâce à notre climat, les fêtes en plein air sont impossibles.

Tout le monde approuve la résolution, et nous sommes absolument de l'avis de tout le monde.

Mais ce que nous ne pouvons accepter et soulève en nous, comme les exclus (immense majorité), protestations et récriminations, c'est que l'exécution de ces arcs de triomphe et de la salle de fêtes a donné lieu, une fois de plus, à un flagrant déni de justice.

Pour les quatre arcs de triomphe, on a fait appel à huit architectes, en les divisant en autant de groupes qu'il y a d'arcs de triomphe, soit donc quatre groupes de deux architectes chacun.

Nous n'avons pas à examiner ici le plus ou moins de mérite de ceux de nos confrères qui ont obtenu l'insigne faveur de pouvoir déposer un projet d'arc de triomphe, et nous disons immédiatement que tous ont du talent.

Mais nous mettons autant d'empressement à rappeler à ces messieurs de la commission et du ministère, que les élus ne sont pas les seuls architectes de talent de l'école belge.

Il y a en Belgique environ trois cents architectes, et nous qui, depuis six ans que nous dirigeons l'Émulation, avons été en relation avec un grand nombre de nos confrères et, par devoir, avons dû étudier et discuter leurs œuvres, nous affirmons qu'il y en a bien d'autres que les huit élus dont le talent est indiscutable.

— 14 —

Nous savons aussi à quelles manœuvres on doit se livrer, ou s'abaisser, pour vaincre certaines hostilités et triompher de ce regrettable esprit de clan qui anime ceux à qui est confié le soin de préparer et d'organiser les diverses démonstrations artistiques du pays.

Toutes les échines n'ont pas la même souplesse, tous les visages ne sont pas aptes à conserver la placide nullité d'expression nécessaire au rôle de quémendeur, tous les esprits n'ont pas cette faculté d'abdication perpétuelle.

Aussi, au point de vue de la dignité même des artistes, il convenait de faire un large appel à tous.

Cela était intelligent, rationnel.

Cela était surtout équitable.

JOSSE.

Concours pour la construction d'une École moyenne
A SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Nous sommes allés visiter l'exposition des projets envoyés à l'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode pour la construction d'une école moyenne à ériger dans cette commune. L'Émulation, dans son numéro d'août 1879, a fait connaître le programme de ce concours en le faisant précéder de quelques réflexions qui, toutefois, étaient loin d'être l'expression complète des plaintes qui nous étaient parvenues au sujet de cette lutte artistique.

Il nous est si rarement donné le plaisir de voir organiser un concours d'architecture à Bruxelles; celui qui nous occupe avait été institué dans des conditions si... bizarres; certains articles du programme soulevaient tant de critiques, qu'il nous tardait de voir quelle réponse avait été donnée à l'appel adressé aux architectes.

L'institution de ce concours n'a pas été d'ailleurs sans soulever de longues discussions, tant au sein du collège qu'en séance du conseil communal, et ce n'est qu'à une faible majorité que l'administration communale se vit obligée de l'organiser. Il semble vraiment que les conditions du programme se soient ressenties de cette espèce de mise en demeure et qu'elles aient été rédigées de façon à éloigner les concurrents, ou tout au moins à leur rendre la tâche bien difficile et bien ingrate.

Nous avons déjà fait remarquer que le temps accordé aux architectes pour l'étude de ce projet, relativement important, était tout à fait insuffisant; les organisateurs de ce concours croient-ils que les architectes soient prêts à commencer un travail de ce genre aussitôt la publication du programme? Supposent-ils que l'on procède pour une composition d'architecture comme pour la confection d'un habit ou pour la livraison d'un stock de denrées coloniales? Comme en peinture et en sculpture, il faut, pour produire une œuvre convenable, laisser à l'inspiration de l'artiste le temps de se produire avec suite et sans effort.

L'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode a d'ailleurs reconnu le bien fondé des réclamations qui se sont produites à ce sujet et a reculé d'un mois la date de remise des projets; seulement, pour accumuler les erreurs, semble-t-il, elle n'a pris cette détermination que deux ou trois jours avant la date primitivement fixée pour la remise des dessins et devis. Cette décision ne pouvait, étant prise aussi tardivement, attirer un plus grand nombre d'architectes, but à atteindre par une administration soucieuse des intérêts de la commune; elle mettait certains concurrents dans des conditions d'infériorité par rapport à d'autres collègues moins expéditifs: ceux-ci, en effet, pouvaient présenter une étude plus complète, refaire même entièrement leur travail, tandis que les premiers essayèrent un refus formel lorsqu'ils voulurent reprendre leurs dessins afin de les remanier ou de les modifier. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier semblables procédés.

Le programme demandait que le plan d'ensemble fût combiné de façon à pouvoir être exécuté partiellement et successivement sans nécessiter, au préalable, la démolition des constructions existantes à front de rue. Or, le plan terrier remis aux concurrents n'indique ni la disposition, ni même le périmètre des bâtiments à conserver. Non-seulement il

eût fallu donner ces indications, mais fournir d'autres renseignements concernant les aboutissants du terrain choisi par le conseil, son orientation, la nature et le relief du sol, etc. Comment une administration sérieuse veut-elle organiser un concours également sérieux sur des données... absentes?

L'article 9 veut bien informer les concurrents que les projets seront soumis à l'avis d'un jury nommé par le conseil communal. De qui serait composé ce jury? De négociants, d'avocats, de médecins?... Nous n'en savons rien; peut-être voudra-t-on bien prier un architecte de donner son appréciation aux personnes chargées de juger une œuvre pour laquelle, neuf fois sur dix, elles sont incompétentes! De plus, le conseil communal se réserve, en dernier ressort, le choix du plan à exécuter. Pourquoi, dans ce cas, nommer ces juges, puisqu'on se réserve le droit de ne pas s'occuper de leur avis. Il y a loin, on le voit, de ce jury de fantaisie à celui réclamé par nos confrères anversoïses, dont nous avons publié le programme-type dans le numéro du mois d'août 1879, et d'après lequel, seuls, les architectes nommés, partie par l'administration instituant le concours et partie par les concurrents, auraient le droit de former le jury: les membres de l'administration, les médecins directeurs d'établissements publics, etc., ne seraient entendus qu'à titre consultatif.

L'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode allouait ensuite, pour la première prime, 2,400 fr., avec obligation pour le lauréat de fournir tous les détails de son projet, ce qui semblait impliquer la renonciation de l'architecte à ses droits de surveillance et de contrôle et, par suite, de responsabilité de son travail. Nous ne pouvons, pour notre part, que protester énergiquement contre cette funeste tendance, qui consiste à ne voir dans l'architecte qu'un marchand de plans à qui bientôt, vraiment, l'on imposera un tarif à tant le mètre carré de dessin. Il n'est pas possible d'admettre qu'un artiste, vraiment digne de ce nom, livre le fruit de ses études sans conserver le droit de faire ses observations sur la façon plus ou moins heureuse avec laquelle on interprétera son œuvre, lorsqu'on passera de l'étude à l'exécution.

Enfin, la somme allouée pour cette construction était fixée à 100,000 francs; c'était évidemment trop peu pour un groupe scolaire devant contenir non-seulement les classes nécessaires pour 400 élèves, mais un musée, une salle de gymnastique, un préau, les logements du directeur et du concierge, etc... Il est vrai qu'il y avait dans le programme une faute d'impression que l'administration communale n'a pas cru devoir rectifier: la somme allouée n'était pas de 100,000 francs, mais de 200,000 francs. Si ce fait ne nous avait été affirmé par une personne sérieuse et à même d'être bien renseignée, nous n'y ajouterions évidemment aucune foi.

Aussi l'administration communale est-elle arrivée au résultat que nous avions prévu. Vingt concurrents seulement se sont présentés pour conquérir la palme accordée aux vainqueurs, et encore parmi les projets exposés, six ou sept tout au plus méritent-ils un examen attentif; les autres dessins proviennent d'architectes inexpérimentés ou d'élèves qui nous paraissent vouloir aller trop vite: les études d'architecture sont longues, et avant d'essayer ses forces dans un concours public, il est indispensable de savoir au moins dessiner.

Le jury nommé par le conseil communal était composé de MM. Jottrand, bourgmestre; E. Janlet, architecte; Winant-Janssens, architecte; Janssens, docteur; Branquart, préfet des études de l'Athénée royal de Bruxelles.

Comme on le voit, les architectes, c'est-à-dire les juges réellement compétents pour apprécier un travail de l'espèce, étaient en minorité dans le jury. Toutefois, celui-ci nous paraît avoir jugé ce concours comme il devait l'être, et sa décision n'a pas soulevé, pensons-nous, de réclamations. Il a décidé qu'il ne pouvait être accordé de première prime, en quoi nous ne le contredirons point; aucun projet, en effet, n'étant exécutable dans les conditions posées par l'administration communale. Le jury a cru devoir accorder deux primes égales de 500 francs (au lieu d'une de 600 francs et une de 400 francs) à MM. L. Delhaye et De Rycker, et une troisième prime de 200 francs à M. Vanderstraeten.

Les deux projets classés premiers ont entre eux plusieurs points de ressemblance. Ni l'un ni l'autre ne se préoccupent des constructions existantes et que le programme demandait

— 15 —

de conserver au moins provisoirement; tous deux présentent à front de rue un bâtiment renfermant, au rez-de-chaussée, une partie des logements du directeur et du concierge, la salle des professeurs, le parloir, etc.; à l'étage, le musée, une partie de l'appartement du directeur. Un bâtiment placé normalement au premier renferme les classes prenant jour sur une cour longue et étroite; un couloir de 40 mètres de longueur environ sur 2 mètres de largeur établit une communication entre le vestibule d'entrée et les classes; il est inutile, croyons-nous, de faire ressortir l'inconvénient de cet immense boyau au fond duquel s'ouvre la porte donnant accès à la salle de gymnastique. Dans le projet de M. de Rycker, ce couloir, mal éclairé d'ailleurs, sert de vestiaire pour les élèves; dans celui de son concurrent, il est éclairé par un système de courettes et séparé des classes par des vestiaires d'une disposition vicieuse. Dans ces deux projets, des escaliers donnent accès aux classes de l'étage, au nombre de six dans le projet de M. Delhay, au nombre de cinq dans l'autre. Nous reprocherons au projet de M. de Rycker d'avoir sacrifié la disposition du plan à une question de symétrie de façade; c'est ainsi que le long couloir des classes, au lieu de déboucher directement à la rue, c'est-à-dire à l'extrême gauche du terrain, se dévie pour aboutir dans l'axe de la façade. De plus, le musée scolaire, de forme rectangulaire allongée, placé à l'étage, comprend non-seulement les trois grandes fenêtres de l'avant-corps, mais également les deux fenêtres, beaucoup plus petites, de l'arrière-corps de gauche. L'auteur, cependant, avait adopté un style (renaissance flamande) qui lui permettait des défauts (?) de symétrie, des irrégularités de façade. Celle-ci, traitée en matériaux apparents, ne manque pas de grandeur et de caractère; le motif de la porte d'entrée des élèves est très-heureux; nous aimons moins les fenêtres à l'étage de l'avant-corps, la forme en est disgracieuse et manque de proportion.

Au projet de M. Delhay, nous remarquons que la salle des professeurs ne prend jour que sur le grand vestibule d'entrée, mal éclairé lui-même; que deux des classes sont à front de rue à l'étage et qu'un seul escalier dessert six classes et le musée scolaire: de plus, le logement du directeur est incommodé et insuffisant. Quant à la façade, elle ne présente aucun caractère: quelques trous dans un mur, du plâtre, de la peinture, et c'est tout; c'est peut-être administratif.

Le projet présenté par M. Vanderstraeten, qui vient ensuite, nous rappelle, comme plan, l'école exécutée à Verviers par MM. Benoît et Vanderstraeten dont nous avons publié les dessins dans la première année de *l'Émulation*. Même bâtiment simple en profondeur, placé à front de rue et contenant l'habitation du directeur, la loge du concierge, la salle des professeurs, le parloir, etc. A la suite, préau couvert s'étendant sur toute la largeur du terrain et sur lequel s'ouvrent trois classes au rez-de-chaussée et trois à l'étage, celles-ci desservies par une galerie; un bâtiment placé latéralement au préau découvert contient deux classes à chaque étage; enfin au fond, le gymnase. Disposition en somme très-heureuse et que nous préférons à celles analysées plus haut, si la forme du terrain avait permis à l'auteur de rapporter dans le bâtiment principal les classes du fond, mal desservies dans le projet présenté. La façade est simplement et largement traitée: de grandes lignes, un aspect peut-être trop monumental; c'est bien un élève de Poelaert, un collaborateur du palais de justice de Bruxelles qui est l'auteur de ce travail.

L'auteur du projet portant pour épigraphe le *Printemps*, est un de ceux qui ont mis à profit le délai accordé tardivement, pour se livrer à une nouvelle étude de certaines parties de son travail et notamment de la façade. Au point de vue artistique, composition simple et sans prétention; la disposition du plan n'est pas étudiée; absence de préau couvert; un premier bâtiment renferme le service général, un second comprend au rez-de-chaussée six classes, à l'étage quatre classes, un musée et un gymnase... La moitié de ces locaux prennent jour sur des cours trop petites; les couloirs sont étroits et les vestiaires insuffisants.

Le projet suivant, marqué d'un *triangle inscrit dans un cercle*, nous montre une application de la disposition employée par M. Janlet pour l'école du Vieux-Marché, à Bruxelles; seulement, ici le terrain étant trop étroit et les classes ne recevant de jour que sur un préau trop petit, l'application en devient vicieuse.

Pour la civilisation des nègres blancs. Le philosophe auteur de ce projet, si l'avenir moral de ses élèves le préoccupe, nous paraît avoir perdu de vue les conditions hygiéniques indispensables dans un semblable établissement; les enfants n'auront certes rien à gagner à cette disposition tourmentée dans laquelle les classes ne sont que faiblement éclairées par une demi-douzaine de cours ou courettes.

Bon projet, celui inscrit sous le nom de *Simplicité*. Simple en effet, comme disposition; un grand préau couvert est entouré des locaux nécessaires à une école: parloir, concierge, etc. Dans ce préau viennent déboucher trois escaliers conduisant chacun à deux classes par étage, par conséquent suppression complète des couloirs, ce qui nous paraît excellent en principe. Le terrain étant donné, c'était peut-être la meilleure disposition à adopter, à la condition toutefois d'établir des classes au rez-de-chaussée et de supprimer celles du second étage; on pourrait facilement reporter à cet étage le musée scolaire et d'autres dépendances. Comme à l'école modèle du boulevard du Hainaut, l'appartement du directeur est reporté au second. La façade est heureusement traitée d'après les principes de l'école Viollet-le-Duc.

Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. L'auteur, préoccupé probablement du désir exprimé par l'administration communale de conserver les constructions actuelles, a projeté à la rue un bâtiment renfermant l'ap-

partement du directeur, la loge du concierge, etc.; une cour trop étroite sépare ce bâtiment, d'ailleurs trop important, de celui renfermant les classes, au nombre de quatre au rez-de-chaussée et de six à l'étage; un large couloir au rez-de-chaussée servirait de préau et de vestiaire; c'est trop large pour un couloir et trop petit pour un préau; une cour et une salle de gymnastique dans le fond du terrain complètent cet ensemble. Le musée scolaire serait établi au second étage. L'auteur aurait dû profiter du délai accordé pour la remise des projets et améliorer son travail. En donnant moins d'importance au bâtiment à front de rue, en reculant un peu celui des classes et reliant les deux par un préau couvert, notre confrère serait arrivé, croyons-nous, à un bon résultat. Les façades, traitées en style renaissance flamande et dessinées au trait à l'encre de Chine, sont très-heureuses; celle des classes, par sa simplicité et ses belles proportions, est certainement le meilleur morceau architectural de l'exposition; la façade principale, renfermant de beaux éléments, manque malheureusement de caractère: on ne voit pas clairement que c'est une école.

L'auteur du projet *Lucit Omnibus* nous présente une disposition originale. Autour d'une grande salle, renfermant au centre l'escalier des étages, sont disposées quatre classes affectant dans leur ensemble la disposition de la croix de Saint-André; ces locaux sont éclairés ainsi de deux côtés; ce bâtiment comprend, outre le rez-de-chaussée, deux étages de même disposition. A front de rue, les locaux d'administration; au fond des salles (non demandées) pour l'étude de la physique et de la chimie; des préaux couverts et découverts réunissent ces trois bâtiments. Quant à la partie purement artistique de ce travail, elle n'est guère digne de remarque.

Utile Simplex. Bâtiment principal renfermant quatre classes par étage, disposées autour d'un préau affectant la forme d'une croix grecque; en somme, projet coûteux et peu pratique.

L'auteur de *Salubrité, Confort*, nous paraît avoir compris ce qui manque au programme, c'est-à-dire un emplacement convenable; aussi, renversant les murailles qui entourent son terrain, s'étale-t-il à l'aise chez ses voisins de droite et de gauche et nous présente-t-il un projet comprenant six classes au rez-de-chaussée, six à l'étage, disposées autour d'un vaste préau couvert pouvant servir de salle de réunion pour de grandes assemblées; ce groupe de constructions est séparé du bâtiment d'administration placé à front de rue par une vaste cour de récréation. Des façades, rien à dire; banales et sans caractère.

Quant aux autres projets, qu'il nous soit permis de n'en pas parler; rappelons seulement à leurs auteurs cette maxime toujours vraie du grand fabuliste:

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.

C. N.

LE CONCOURS DE MOLENBEEK-S.-JEAN

Nous sommes partisan des concours d'architecture; nous avons toujours cru que ce système était le plus équitable lorsqu'il s'agit de confier à un architecte la construction d'un édifice, d'un bâtiment quelconque. Nous sommes d'avis que tout devrait être mis en concours; mais en concours sérieux, dont le jury serait composé d'hommes compétents et intelligents. Ce qui s'était passé à Saint-Josse-ten-Noode, il y a quelques mois, nous avait quelque peu étonné; ce qui vient d'arriver à Molenbeek nous désillusionne complètement.

Certes, les administrations de ces deux communes ont bien fait en mettant au concours les plans de leurs écoles, mais il fallait des programmes plus complets, et surtout exiger des concurrents une observation plus rigoureuse des conditions imposées par ces programmes; il fallait enfin un jury compétent. Or, à Molenbeek, pour le concours de la crèche-école gardienne école-professionnelle, le conseil communal s'est déclaré à lui tout seul capable de juger les choses d'architecture, et il a rendu un verdict que nous livrons à l'appréciation non seulement de nos confrères, mais à celle de tous ceux qui ont quelques notions des exigences d'hygiène et de confort indispensables aux jeunes enfants appelés à fréquenter une école gardienne.

Le projet portant la devise: *Honneur aux Philanthropes* a obtenu la première prime, c'est-à-dire l'exécution.

La disposition en est éminemment vicieuse au point de vue de la salubrité: deux cours, d'ailleurs demandés par le programme, étaient nécessaires aux ébats des élèves; la combinaison d'école gardienne-école professionnelle exigeait, en outre, des préaux couverts, séparés, pour chacune de ces deux sections. Or, le projet susdit ne comporte qu'un préau couvert et une cour, car nous ne pouvons donner ce nom au couloir malsain où on a logé les latrines. C'est sur ce couloir et sur le préau couvert, dont la forte saillie de la galerie du premier étage diminue fortement l'éclairage, que deux classes gardiennes du rez-de-chaussée prennent jour!... La grande cour, réservée en communauté aux deux sections (comme c'est bien là le programme, n'est-ce pas?) est renfermée par les bâtiments à deux étages de l'école et ceux des maisons voisines, de telle sorte que le soleil n'y pénétrera jamais (si, peut-être, du 15 juin au 3 juillet de chaque année).

Si l'on exécute ce projet tel qu'il est conçu, on s'apercevra, mais un peu tard, des inconvénients qu'il possède.

Nous avons pu voir, par l'inspection des dessins, que l'auteur s'est beaucoup occupé de l'orientation; c'est là un point capital... Mais il faut au moins que cette orientation soit exactement indiquée; or, ledit architecte, nouveau Galilée, a renversé le tout, a mis le nord au sud, l'est à l'ouest, réciproquement, et s'est basé sur ce beau système pour orienter son plan... Comment trouvez-vous cette petite farce, dont probablement personne dans le jury ne se sera aperçu?

Nous ne parlerons guère de la façade, qui est une copie maladroite de certaine école de Verviers, publiée, en 1875, dans le journal d'architecture: *l'Émulation*, et que l'on a adaptée, tant bien que mal, à un plan décausé, dont les différentes parties semblent étrangères les unes aux autres,

où l'on trouve de fausses fenêtres, au milieu desquelles viennent butter des murs principaux; un préau couvert, dont le mur maître et le comble, si l'on avait été sincère et exact dans le dessin de façade, seraient venus déranger quelque peu l'insouciance et dédaigneuse tranquillité de celle-ci! Ce sont là questions de détail pour le jury qui, dans sa haute compétence, a bien pu ne pas s'en apercevoir; mais, ce que nous attaquons surtout, c'est le sans-gêne avec lequel on répudie le programme pour classer en première ligne cette œuvre remarquable, que nous souhaitons voir exécuter à la confusion du conseil communal, pour l'édification de ses administrés.

Le projet classé deuxième a des mérites: l'auteur a au moins lu le programme et a cherché à s'y conformer, mais il a oublié les instructions ministérielles, qui prescrivent de ne placer les classes ni à front de rue, ni au nord, ni au midi.

Le préau couvert, qui manque au premier projet, pourrait être emprunté à celui-ci, qui en a trois: « Abondance de biens ne nuit pas, » aurait dû être sa devise, car il y a aussi abondance d'escaliers.

Les façades dénotent des études sérieuses; conçues dans un style se rapprochant de la renaissance flamande, ces façades sont bien dessinées. Nous leur reprochons un peu trop de diversité dans la forme des ouvertures et de ne pas assez caractériser une école.

Les locaux de la crèche sont au premier étage et sont commandés, c'est-à-dire qu'il faut passer par une des salles pour entrer dans les autres.

Le couloir anguleux donnant accès aux locaux de l'école professionnelle nous semble insuffisant pour l'entrée simultanée de 150 élèves, et enfin, appeler *cour ouverte* le dessous du grand escalier, afin d'y loger des latrines, nous semble un peu risqué.

Neanmoins, ce projet, avec tous ces défauts, vaut mieux que le premier.

Arrivons au troisième: *Honni soit qui mal y pense!* Nous sommes certain de ne pas être honni, et cependant nous en pensons beaucoup de mal. Nous n'en dirons rien. Si, une chose: nous renverrons son auteur à l'école; nous devons croire qu'il n'y a jamais été, car il n'aurait pas projeté une classe de 9.30 X 4.10 et placé une école gardienne au premier étage lorsque les trois autres sont au rez-de-chaussée. Et quelle façade, bon Dieu, quelle façade!

Après tout, cette troisième prime est peut-être un encouragement ou une indemnité à l'auteur qui a envoyé le plus de papier. Nous déclarons, dans ce cas, cette prime bien justement décernée.

Nous affirmons sur l'honneur ne connaître aucun des auteurs des projets primés. Nous avons écrit ces lignes à seule fin de protester contre un jugement qui en manque beaucoup et qui pourrait être très-préjudiciable à la caisse communale de Molenbeek, si l'on y donne suite.

NOTA. — Nous n'avons jusqu'ici lu dans aucun journal quelle suite a été donnée à ce concours. — Aurait-on des regrets?

FAITS DIVERS

On vient de commencer les travaux d'achèvement et d'appropriation des abords de la nouvelle église de Laeken.

L'escalier qui conduit à cet édifice est en voie d'achèvement. Pour corriger les différences de niveau qui existent devant cet escalier, un square sera établi et une rampe facilitera l'accès aux voitures.

La gare actuelle sera déplacée. La station nouvelle est déjà en construction. Elle s'élève, vers la gauche, près du viaduc qui sera également reconstruit. En face de la gare nouvelle, le Roi fait établir dans le parc une entrée monumentale.

Le tramway de l'avenue Louise sera supprimé et rétabli sur la rue, nouvellement ouverte, et qui est parallèle à l'avenue. Il aura son point de départ et d'arrivée à côté de la gare en construction.

La disposition de l'avenue sera changée. Les arbres des trottoirs seront enlevés et une allée à double rangée d'arbres sera plantée au milieu de l'avenue.

Tous ces travaux, exécutés pour la majeure partie sous la direction des Bâtiments civils, sont poussés avec une grande activité et doivent être terminés pour le 1^{er} juillet.

(Écho du Parlement.)

On écrit de Bruxelles au *Journal de Liège*:

« J'ai lu dans quelques journaux que l'on espérait voir la Maison du Roi complètement achevée pour l'époque des fêtes de 1880, de manière à compléter le prestigieux ensemble de la Grand-Place.

« La Maison du Roi sera en effet sous toit et l'on pourra juger en partie de l'ensemble de l'architecture, mais il faut au moins deux ans pour en achever complètement l'intérieur. L'édifice comporte une tour centrale à peu près semblable à celle de l'hôtel de ville d'Audenarde et une galerie dans le genre de celle de l'hôtel de ville de Bruxelles.

« L'effet sera on ne peut plus riche et plus élégant.

« Vous savez que l'architecte de la Maison du Roi est également l'auteur de la célèbre église de Brou en France, et je crois aussi de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges. Ce sont des chefs-d'œuvre du style gothique fleuri arrivé à son épanouissement le plus complet. La Maison du Roi n'a jamais été exécutée suivant le plan original qui existe à l'hôtel de ville.

« On n'a construit ni la tour, ni le balcon porté sur colonnes.

« Il existait seulement, au-dessus des colonnettes de la façade, des amorces de voûtes d'un effet déplorable. On avait construit des fontaines n'ayant aucune raison d'être et barbant l'entrée principale. On avait aussi masqué sous des additions des plus malheureuses, de délicieux ornements gothiques. Mieux valait faire table rase de ce qui restait du chef-d'œuvre ainsi défigurés et de reprendre religieusement l'exécution du plan primitif. C'est ce qui a été fait, et si l'auteur du plan revenait au monde, dans trois ans, il aurait la satisfaction de contempler son œuvre exactement telle qu'il l'a rêvée. La tour centrale, d'une quarantaine de mètres, sera d'un effet à la fois gracieux et imposant, et elle rehaussera encore celle de l'hôtel de ville, qui est plus de trois fois aussi élevée. C'est ainsi que sera complété le magnifique ensemble de notre Grand-Place, mais ce ne sera pas avant trois ans. »

(Écho du Parlement.)